



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 24 octobre 2019

NOUVEL EPISODE DE GRANDES MAREES

Un nouvel épisode de grandes marées est attendu du 28 au 31 octobre 2019.

La préfecture rappelle que les conditions météorologiques peuvent en accentuer l'impact à tout moment et générer d'importants désordres sur les infrastructures de l'île.

Dans cette perspective, le préfet de Mayotte mobilise à nouveau les acteurs institutionnels, dont les maires concernés, afin d'identifier les points sensibles et d'inviter l'ensemble des partenaires à définir les mesures qui seront prises à l'occasion des marées.

Des bulletins quotidiens seront diffusés jusqu'au 31 octobre afin que les usagers puissent disposer de l'information la plus complète possible.

D'ores et déjà la préfecture rappelle à la population qu'en cas de grandes marées les consignes de sécurité suivantes sont à respecter :



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- **Tenez-vous au courant du niveau des marées et de l'évolution de la situation météorologique.**
- **Limitez vos déplacements en bord de mer et circulez avec précaution en limitant votre vitesse et en respectant les consignes des forces de l'ordre et des services gestionnaires des routes.**
- **Ne vous engagez pas sur une route fermée à la circulation.**
- **Sur le littoral ou sur les plages surveillez attentivement les enfants.**
- **Si vous habitez en bord de mer :**
 1. **protégez vos biens face à la montée des eaux (installer des batards d'eau, relever les mobiliers),**
 2. **coupez l'électricité, l'eau et fermez les bouteilles de gaz,**
 3. **préparer votre kit d'urgence (médicaments, vêtements, alimentation, etc.),**
 4. **si nécessaire, évacuez vos habitations et gagnez les lieux d'accueil prévus par votre mairie.**
- **Ecoutez les consignes de sécurité.**

Contact presse

Préfecture de Mayotte, service communication interministérielle
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr  préfet de mayotte